

Barème des honoraires de location maximum

Tarifs applicables au 1 juin 2022

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société D'ARTAGNAN IMMOBILIER , SAS au capital de 5000€ € - Siège social : 4 rue Féart 32000 Auch - RCS Auch n° 824489868
RCS d'AUCH - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° cpi32012016000015681 délivrée par
GERS